EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Gérard BOHNER à Olivier BIANCHI, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Françoise NOUHEN**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant le débat de la question n°1
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Jérôme AUSLENDER)
Alain LAFFONT donne pouvoir à Patricia GUILHOT et quitte la séance avant le vote de la question n°4
Saïd Akim BARA arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Philippe BOHELAY)
Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Jean-Pierre BRENAS et quitte la séance avant le vote de la question n°7

Rapport N° 19

AVENANT À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA RÉGION AUVERGNE, LE LYCÉE LAFAYETTE ET LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND POUR LES MARCHÉS D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE - RACCORDEMENT DU GYMNASE RENÉ SOULIER AU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS DU LYCÉE LAFAYETTE

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014, une convention de groupement de commande a été signée entre la Région Auvergne, le Lycée Lafayette et la Ville de Clermont-Ferrand pour le raccordement du gymnase René Soulier à la chaufferie bois installée dans l'enceinte du Lycée.
Les besoins initiaux de puissance thermique nécessaire pour assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de manière simultanée doivent être augmentés de 200 kW à 250 kW.

Ainsi, il est proposé d'augmenter la puissance souscrite du gymnase de 200 kW à 250 kW au travers d'un avenant n°1 à la convention de groupement.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande et de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2015

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE
Article 8 du Code des Marchés Publics

En vue de la consultation pour un marché d'exploitation de chauffage

ENTRE LES SOUSSIGNES :

➔**La Région Auvergne**, dont le siège administratif se situe 59 Boulevard Léon Jouhaux 63050 CLERMONT-FERRAND, représentée par son Président, Monsieur René SOUCHON, dûment habilité par décision de la Commission Permanente en date 21 septembre 2015,

➔**La Ville de Clermont-Ferrand,** dont le siège administratif se situe 10 Rue Philippe Marcombes 63033 CLERMONT-FERRAND, représenté par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal,

Et,

➔**L'Etablissement Public Local d'Enseignement La Fayette,** situé 21 Boulevard Robert Schuman 63002 CLERMONT-FERRAND, représenté par son chef d'établissement, dûment habilité par délibération de son conseil d'administration,

Ci-après dénommés « les membres »,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Préambule

Par convention en date du 21 juillet 2014, il a été constitué entre les membres un groupement de commande conformément à l'article 8 du Code des marchés publics (décret 2006-975 du 1er août 2006) pour le lancement d'un marché d'exploitation de chauffage.

Un contrat de service d'entretien et de maintenance a été ainsi contracté après consultation pour une durée prévisionnelle de 5 ans et 8 mois.

Lors de la phase travaux, à la demande de la Ville de Clermont-Ferrand, la puissance a été augmentée sur l'échangeur de la sous-station du gymnase Soulier, passant de 200 kW à 250 kW.

Les articles suivants de la convention sont ainsi modifiés :

Article 1 : Objet du groupement de commandes

Le 5ème alinéa est remplacé par :

La production thermique est dimensionnée à une puissance 1.950 kW dont 250 kW est consacrée à la connexion du gymnase René Soulier de la Ville de Clermont-Ferrand.

Article 7 : Répartition des charges financières et exécution du marché

Le 1er alinéa est remplacé par :

La puissance installée pour le Lycée est de 1.700 kW, celle pour le gymnase s'élève à 250 kW. Ces valeurs serviront de base le calcul de la répartition des charges.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en autant d'originaux que de parties.

à ……., le……..

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

Le Proviseur

Le Maire de Clermont-Ferrand